

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 juin 2020** - 18 h 30

N° 1-27

OBJET :

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 juin 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 juin 2020.*

ADMINISTRATION GENERALE

ADHESION A LA
FEDERATION NATIONALE
DES CENTRES DE SANTE
(FNCS)

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :
Néant

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ADMINISTRATION GENERALE

**ADHÉSION A LA FEDERATION NATIONALE
DES CENTRES DE SANTE – FNCS-
DANS LE CADRE DE LA CRÉATION
D’UN CENTRE DE SANTÉ MUNICIPAL**

Martine Schmück, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

Au regard des besoins important en matière d'offre médicale, la municipalité a décidé de s'engager dans la réalisation d'un centre de santé. Il s'agira d'un service municipal. A ce titre, elle souhaite :

- construire un projet partenarial ;
- faciliter l'accueil des médecins sur le territoire communal ;
- proposer un service public de proximité à la population ;
- offrir un accès aux soins de qualité.

Le projet est en cours d'élaboration, le pré projet de santé a été adressé à l'Agence Régionale de Santé – ARS.

En conséquence, il est important à ce stade, d'intégrer un réseau national fédérateur afin :

- de bénéficier d'un accompagnement adapté, de services d'information, de formation et de communication,
- d'échanger avec les autres gestionnaires pour mutualiser les savoirs,
- de se faire représenter auprès des pouvoirs public ;

La FNCS regroupe des gestionnaires de centres de santé, elle valorise et représente ces structures auprès des institutions.

Elle accompagne les porteurs de projets de création de centres de santé et soutient les centres en activité.

Elle participe aux négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie, depuis la 1ère convention signée en 2003 (à ce titre ses adhérents siègent dans les instances de négociations conventionnelles).

Elle poursuit un travail de fond qui vise à faire connaître et reconnaître la pratique des centres de santé auprès des acteurs de proximité.

Considérant que la FNCS est déclarée, par les autorités compétentes, représentatives des centres de santé ;

Considérant qu'elle constitue une force de proposition et de négociation reconnue pour défendre au mieux les intérêts des centres de santé et qu'elle se donne également pour missions d'accompagner les centres de santé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) approuve l'adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS) pour une cotisation annuelle fixée à 445 euros ;
- 2°) autorise Monsieur le maire à signer tous les documents indispensables à cette adhésion ;
- 3°) dit que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 26 juin 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN